

ACCUEILLIR À NOUVEAU NOS ÉLÈVES : RETROUVER DES ÉCOLES SÉCURITAIRES

Lignes directrices M à 12 pour septembre 2020

Le 30 juillet 2020

Le mieux pour les élèves en septembre est d'être en classe. Le plan « Accueillir à nouveau nos élèves à l'école » du Manitoba appuiera la reprise de l'apprentissage en classe pour les élèves et le personnel.

La dernière année scolaire a posé de nombreux défis aux élèves, aux familles et aux éducateurs. Partout au Manitoba, l'apprentissage en classe a été suspendu du 23 mars au 31 mai 2020, et tous les élèves ont poursuivi leur apprentissage à distance. Le changement immédiat de l'apprentissage en classe à l'apprentissage à domicile a fait en sorte que les éducateurs, les élèves, les parents et les gardiens se sont adaptés aux nouvelles méthodes afin d'assurer la continuité de l'apprentissage.

La première étape du retour à l'école a eu lieu le 1er juin 2020, date à laquelle les installations scolaires ont été ouvertes pour une utilisation limitée. Le personnel et certains élèves ont pu retourner à l'école pour des programmes particuliers, pour l'évaluation des élèves ou pour des travaux de planification, et ce, dans le respect des lignes directrices mises en place. La façon dont les défis ont été relevés a montré la créativité et la résilience des enseignants, des directeurs, du personnel scolaire et surtout des élèves et de leurs familles, qui ont utilisé l'apprentissage à distance pendant le reste de l'année scolaire 2019-2020.

La population du Manitoba devra composer avec la COVID 19 dans un avenir prévisible. Nous devons nous adapter et apprendre à vivre et à étudier en sécurité malgré la pandémie. Il est dans l'intérêt supérieur des enfants d'être à l'école, et nous devons atténuer les répercussions de la COVID 19 sur les élèves et les familles pour veiller à ce que les apprentissages et les évaluations se poursuivent pour tous.

Le plan du Manitoba de reprise de l'apprentissage en classe établit une certaine uniformité provinciale, tout en permettant une flexibilité locale si nécessaire. Le plan témoigne de l'importance de la sécurité, de la santé et du bien-être, tout en garantissant la mise en place de mesures et de plans raisonnables pour réduire au minimum le risque de transmission et d'exposition au virus dans les écoles, le cas échéant.

Principes directeurs

- La sécurité, la santé et le bien-être de tous les élèves, du personnel et des familles sont des priorités.
- Des activités d'apprentissage et d'évaluation de haute qualité continuent d'être offertes à tous les élèves.
- Des ressources et des aides qui tiennent compte des traumatismes sont accessibles aux élèves, aux parents et aux gardiens.
- Chaque élève a une connexion constante, fiable et appropriée avec l'apprentissage et l'appartenance à l'école, quels que soient l'endroit où il vit, les obstacles, les besoins spéciaux ou tout autre défi.
- La communication et la collaboration dans l'ensemble du réseau favoriseront des approches harmonisées dans toute la province.



Éducation Manitoba continuera de travailler en étroite collaboration avec la santé publique, les intervenants du milieu de l'éducation, les divisions scolaires, les écoles indépendantes, les parents, les gardiens et les élèves afin de poursuivre l'élaboration des plans de l'année à venir. Les présentes politiques et directives en matière de santé publique ont été approuvées par le médecin hygiéniste en chef du Manitoba et aideront les parents et les familles à savoir à quoi s'attendre à la rentrée scolaire et où trouver de plus amples renseignements.

Septembre 2020 — Reprise de l'apprentissage en classe pour tous les élèves de la maternelle à la 12e année

L'apprentissage en classe reprendra le 8 septembre pour les élèves de toutes les écoles publiques et indépendantes de la province.

- Les élèves de la maternelle à la 8e année reviendront à cinq journées d'enseignement en classe (journées d'enseignement complètes) par semaine.
- Les élèves de la 9e à la 12e année reviendront jusqu'à cinq journées d'enseignement en classe par semaine si les écoles secondaires permettent une mise en œuvre efficace de l'éloignement physique et l'utilisation de cohortes afin de réduire le risque de transmission et d'assurer la tenue des documents nécessaires à la recherche des contacts.
- Les élèves ayant des besoins spéciaux de toutes les années scolaires reviendront à cinq journées d'enseignement en classe (journées d'enseignement complètes) par semaine.

Les enseignants et le personnel reviendront à l'école les 2, 3 et 4 septembre, ce qui leur donnera l'occasion de se familiariser avec les exigences en matière de santé publique et les priorités éducatives pour soutenir les élèves, de même qu'avec la formation professionnelle sur l'apprentissage de rétablissement.

La communication, le dépistage, l'augmentation de l'hygiène des mains, l'éloignement physique, l'utilisation de cohortes et la gestion des éclosions seront primordiaux pour maintenir le plus grand nombre possible d'élèves dans les écoles cet automne et tout au long de la pandémie.

À la rentrée scolaire en septembre :

- Les classes seront configurées de manière à favoriser l'éloignement physique, et d'autres locaux seront aussi utilisés au besoin, par exemple, les salles polyvalentes. L'éloignement physique de deux mètres est requis dans toute la mesure du possible.
- Lorsque l'éloignement physique n'est pas possible, les élèves resteront groupés par cohortes afin de réduire l'exposition aux autres. Les cohortes resteront séparées des autres groupes afin de limiter l'exposition. En pareil cas, il doit y avoir au moins un mètre entre les élèves lorsqu'ils sont assis à leur pupitre en classe.
- Les entrées et les sorties des écoles seront gérées de manière à éviter la congestion.
- Les pauses du midi et les récréations seront échelonnées.
- Des protocoles seront mis en place pour permettre aux élèves de se déplacer en toute sécurité dans les écoles afin de réduire la congestion dans les couloirs et les aires communes. Les enseignants se déplaceront d'une salle de classe à l'autre au lieu des élèves.



- Les élèves et le personnel devront procéder à un autodépistage et rester à la maison s'ils présentent des symptômes de la COVID 19.
- Les parents et les gardiens devront effectuer le dépistage auprès de leurs enfants avant de les laisser monter dans l'autobus ou entrer dans une école.
- Il y aura des protocoles de dépistage pour toutes les personnes qui entrent dans une école et des restrictions relatives aux visiteurs.
- Les élèves se feront rappeler l'importance de l'éloignement physique et du lavage des mains.
- Des protocoles de nettoyage renforcés s'appliqueront dans les écoles et les autobus.
- Les responsables régionaux de la santé publique suivront de près la situation et fourniront des directives et des renseignements aux communautés scolaires. Des responsables de la santé publique se chargeront de la réponse aux cas de COVID 19, et de la supervision des protocoles de gestion des éclosions.

Les élèves, le personnel et les familles auront des questions sur la COVID 19 et la reprise de l'apprentissage en classe. En répondant aux élèves, les écoles et les divisions scolaires doivent veiller à ce que les renseignements soient adaptés à leur âge ou à leur niveau de compréhension.

Au plus tard à la mi-août, les plans des divisions scolaires seront terminés, publiés sur le site Web des divisions scolaires et accessibles à la communauté scolaire. Les plans préciseront les points suivants :

- la structure de la journée scolaire et le plan d'apprentissage;
- les manières dont l'école veillera au respect des ordres et des directives de santé publique;
- les manières dont l'école prendra soin de la santé mentale et du bien-être de la communauté scolaire, notamment des enseignants, du personnel, des élèves et des familles;
- les manières dont les renseignements seront communiqués aux élèves, au personnel et aux familles.

Les écoles communiqueront fréquemment avec les familles afin de leur donner des renseignements sur l'année scolaire et les plans courants relatifs à l'enseignement et à l'aide fournie.

Planification de trois niveaux de mesures

L'objectif de l'année scolaire à venir est de profiter au maximum de l'apprentissage en classe tout en continuant de mettre l'accent sur la sécurité et la réduction du risque de transmission. Même si les écoles prévoient accueillir à nouveau les élèves, elles le font en sachant que les plans peuvent changer en fonction des conseils de santé publique au moment de la rentrée, ainsi que dans les jours et les semaines qui suivront. Des plans d'urgence seront établis en fonction de diverses situations de santé publique, qui pourraient également varier d'un endroit à l'autre dans la province. Les trois niveaux de mesures suivants seront utilisés : niveau 1 – apprentissage en classe (prévu en septembre 2020); niveau 2 – apprentissage mixte et niveau 3 – apprentissage à distance. Pour obtenir plus de renseignements sur chacun des niveaux de mesures, voir l'annexe A.

Si la situation de la santé publique se détériore ou si les lignes directrices ne s'avèrent pas suffisantes, les mesures actuelles pourraient être interrompues et d'autres mesures pourraient être réintroduites.



Exigences clés

Les divisions scolaires et les écoles intégreront les exigences suivantes dans les plans divisionnaires et scolaires.

Fréquentation et participation à l'apprentissage

La participation complète de tous les élèves est attendue, même si un apprentissage à distance est nécessaire. Le travail des élèves sera évalué en fonction de leur performance et de leur apprentissage. Les divisions scolaires et les écoles veilleront à ce que tous les élèves qui participent à l'apprentissage à distance aient accès à la technologie.

Les écoles sont essentielles à la santé mentale et au bien-être des enfants. La planification sera axée sur la reprise de l'apprentissage en classe du plus grand nombre possible d'élèves tout en respectant les mesures de santé publique. Les plans des divisions scolaires devront tenir compte de la situation des élèves ayant des besoins spéciaux et des élèves à risque.

Pour obtenir des renseignements sur la sécurité des élèves et du personnel dans les situations où les élèves ont besoin d'une intervention ou d'une aide qui ne peut pas être fournie à une distance de deux mètres, consultez le site Web suivant : [Lignes directrices concernant les élèves ayant besoin d'une intervention ou d'une aide qui ne peut pas être fournie à distance](#).

Étant donné que les élèves et le personnel doivent rester à la maison lorsqu'ils sont malades, les écoles et les divisions scolaires doivent se préparer à gérer les absences. Les enseignants participeront à l'élaboration et à la prestation de trousse d'apprentissage à domicile pour les élèves qui sont en isolement ou en quarantaine. Des stratégies de recrutement et de maintien des enseignants suppléants et des autres membres du personnel seront.

Éloignement physique

L'éloignement physique sera toujours de mise malgré la reprise de l'apprentissage en classe. Afin d'éviter les foules, les écoles devront concevoir des stratégies de gestion de la circulation humaine dans les entrées et les couloirs. Les écoles doivent restreindre l'accès des visiteurs non essentiels, gérer les entrées et les sorties des bâtiments et échelonner les heures de classe et les pauses dans toute la mesure du possible. Les écoles pourront organiser uniquement des assemblées ou des rassemblements qui respectent les conseils de santé publique.

Dans les situations où l'éloignement physique n'est pas possible, il faudra mettre l'accent sur d'autres mesures de santé publique et limiter les interactions entre les groupes. Il sera important de restreindre toute exposition potentielle au virus en gardant ensemble les groupes ou les cohortes d'élèves (p. ex., les élèves d'une classe) et en évitant les interactions avec d'autres groupes. Le respect des groupes et des cohortes pourrait réduire considérablement le nombre de membres du personnel et d'élèves exposés au virus si une personne d'une école recevait un diagnostic positif.



Apprentissage mixte

Pendant la pandémie, l'apprentissage à distance avec enseignant sera une composante essentielle de l'enseignement de la maternelle à la 12^e année. Si un apprentissage à distance est nécessaire, les élèves peuvent travailler de manière indépendante et autonome, et travailler avec un enseignant en temps réel. Il se pourrait que des plans d'apprentissage à distance et des plans d'apprentissage mixte doivent être mis en œuvre moyennant un court préavis. Il faudra absolument se doter de mécanismes pour être en communication constante avec les élèves faisant leur apprentissage à distance afin qu'ils ne se désintéressent pas de leurs études.

Apprentissage de rétablissement

Les élèves devront avoir la possibilité de s'adapter aux nouvelles routines et attentes de l'école. Certains élèves ont participé moins que d'autres aux activités d'apprentissage à distance, ce qui fait que les éducateurs devront faire preuve de créativité pour combler les écarts d'apprentissage ou de rendement susceptibles d'exister. Les plans de reprise de l'apprentissage en classe doivent absolument tenir compte de la santé mentale et du bien-être.

Des contrôles et des évaluations fréquents seront importants pour favoriser le bien-être des élèves et les aider à apprendre dans toute la mesure du possible.

Éducation Manitoba et Familles Manitoba travaillent à l'élaboration de lignes directrices pour les enfants ayant des besoins spéciaux, ainsi que pour les élèves à risque, en prévision du début de l'année scolaire.

Programmation spécialisée

La programmation de la formation technique et professionnelle peut continuer, pourvu que les mesures de santé publique soient respectées, comme la surveillance quotidienne des symptômes, l'éloignement physique ou le maintien des cohortes. Pour ce qui est des activités parascolaires, comme les sports et la musique, les écoles devront évaluer si elles sont en mesure de les offrir ou non. Les écoles doivent respecter les lignes directrices relatives aux sports et les lignes directrices relatives aux chanteurs et aux instrumentistes dont il est question dans le Plan de rétablissement sécuritaire des services du Manitoba.

Priorités en matière d'apprentissage professionnel

La valeur et l'importance de l'apprentissage professionnel dans le cadre de la planification de la réponse à la pandémie font consensus. Il conviendra de mettre l'accent sur les thèmes de l'apprentissage de rétablissement, l'apprentissage à distance, la santé mentale et le bien-être. Les écoles et les divisions scolaires devront aligner sur ces thèmes leur planification de la formation professionnelle et du perfectionnement continu. Les divisions scolaires devront respecter les directives de santé publique et les restrictions en matière de déplacements lors de l'élaboration de leurs plans de formation professionnelle..

Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

Éducation Manitoba et Familles Manitoba travaillent de concert avec les divisions scolaires et le secteur des garderies pour que les familles continuent d'avoir accès à des services de garde d'enfants dans les écoles. Les écoles travailleront en coopération avec les garderies pour faire en sorte que ces dernières puissent continuer de fonctionner.



Mesures de santé publique

Les divisions scolaires et les écoles sont tenues de suivre les mesures et les directives les plus récentes en matière de santé publique. Une détection précoce et des mesures proactives en vue de réduire au minimum le risque de transmission contribueront à limiter les répercussions d'un cas en milieu scolaire et à prévenir une perturbation de l'apprentissage en classe et une restriction de l'accès à l'école pour les élèves et le personnel. Les mesures prévues sont présentées ci-dessous.

Dépistage des symptômes

Un dépistage des symptômes doit être effectué au commencement de chaque journée. Les parents et les gardiens doivent vérifier que les enfants ne présentent pas de symptômes avant de les envoyer à l'école ou de les laisser monter dans un autobus. Chaque membre du personnel est chargé d'effectuer son autodépistage. Le personnel scolaire peut aider au dépistage à l'école dans les cas où l'élève n'a pas effectué son autodépistage à la maison.

Des protocoles de dépistage doivent être établis pour toutes les personnes qui entrent à l'école. Les renseignements nécessaires au dépistage seront affichés à toutes les entrées et fournis aux familles. Les écoles et les divisions scolaires devront renforcer leurs stratégies de communication, notamment les renseignements sur les situations où il faut rester à la maison.

Il faudra placer bien en évidence des indications et des affiches qui soulignent l'importance de l'hygiène des mains, de l'éloignement physique, de l'hygiène respiratoire et de rester à la maison lorsque l'on est malade.

Hygiène des mains

- Encouragez et, si possible, supervisez l'application des mesures d'hygiène des mains, et veillez à ce que du désinfectant pour les mains à base d'alcool soit fourni à tous les points d'accès des bâtiments, un peu partout dans l'école et dans les classes.
- Supervisez les jeunes enfants s'ils utilisent un désinfectant pour les mains à base d'alcool.
 - Les membres du personnel, les bénévoles et les participants devront se laver les mains souvent avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes aux moments suivants :
 - au commencement de la journée et avant de retourner à la maison;
 - après être allés aux toilettes;
 - avant la préparation d'aliments;
 - avant et après une collation ou un repas;
 - lorsqu'ils ont les mains sales;
 - après s'être essuyé le nez ou avoir manipulé des mouchoirs sales;
 - après avoir toussé, éternué ou s'être mouché;
 - après avoir réalisé des tâches de nettoyage (membres du personnel).



Éloignement physique

- L'éloignement physique de deux mètres est requis, dans toute la mesure du possible. S'il n'est pas possible, les élèves doivent rester groupés par cohortes afin de réduire l'exposition aux autres. Les cohortes (des groupes d'élèves désignés) resteront séparées des autres groupes afin de limiter l'exposition. En pareil cas, il doit y avoir au moins un mètre entre les élèves lorsqu'ils sont assis à leur pupitre.
- Installez des affiches qui indiquent les protocoles d'éloignement physique à suivre, et apposez des marques au sol pour indiquer l'endroit où une file devrait commencer, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur des établissements.
- Lorsque cela est possible, aménagez les lieux et les horaires pour favoriser l'éloignement recommandé.
- Des indications devront être affichées afin d'encourager l'éloignement physique et de fournir des repères visuels aux élèves et au personnel.
- Des barrières physiques, là où elles sont appropriées, peuvent également être utilisées si l'éloignement physique n'est pas possible.
- Il faut prévoir la nécessité d'un nettoyage et d'une désinfection supplémentaires de toutes barrières ou cloisons.
- Passez autant de temps que possible à l'extérieur. Encouragez les activités individuelles afin de réduire les contacts au minimum.
- Les jeux et les sports de contact, ou l'utilisation de matériel partagé, sont fortement déconseillés. Des lignes directrices et une évaluation du risque lié aux activités sportives et récréatives sont fournies sur le site <https://manitoba.ca/covid19/restoring/sports-guidelines.html> (en anglais seulement).

Cohortes

Les cohortes permettent de maintenir des groupes d'élèves (p. ex., les élèves d'une classe) ensemble et d'éviter les interactions avec d'autres groupes. L'éloignement physique au sein de la cohorte est requis dans toute la mesure du possible, y compris une séparation entre les pupitres. Toutefois, nous savons qu'un éloignement physique strict en tout temps, en particulier pour les jeunes enfants, est difficile à réaliser dans le cadre scolaire. Le but des cohortes est de réduire les interactions entre les élèves et le personnel de sorte que si un enfant ou un employé contracte une infection, il y a moins d'expositions possibles et cela facilite la recherche des contacts.

- Le nombre maximum d'élèves par cohorte ne doit pas dépasser 75. Il n'y a pas de limite au nombre de cohortes, pourvu que les cohortes distinctes de 75 élèves puissent être séparées pour prévenir les contacts avec d'autres groupes. Chacune des cohortes doit pouvoir arriver, participer aux activités scolaires et s'en aller sans côtoyer autant que possible les membres d'autres cohortes.
- Dans la mesure du possible, gardez les enfants et le personnel ensemble dans la même cohorte tout au long de la journée, y compris pendant la pause du midi et les récréations. Les emplacements des classes, l'utilisation de locaux additionnels et un horaire par cohorte peuvent être examinés afin de réduire les interactions.



- Échelonnez les horaires et les déplacements des cohortes pour éviter que celles-ci se trouvent en même temps dans des espaces communs (p. ex., les foyers ou les couloirs).
- Évitez, dans la mesure du possible, le déplacement des groupes d'élèves. Il est préférable que les enseignants se déplacent d'une salle de classe à l'autre au lieu des élèves.
- Tenez des registres quotidiens qui indiquent le nom des élèves, du personnel et des bénévoles des cohortes.

Espaces communs ou partagés

- Contrôlez l'accès à l'établissement pour éviter la congestion.
- Si les cohortes ou les groupes sont rassemblés dans un grand espace, il faut maintenir une distance d'au moins quatre mètres entre les groupes (c.-à.-d. que deux groupes peuvent se trouver dans la même pièce à condition que les groupes ne se mêlent pas et que quatre mètres les séparent).
- Veillez à ce que les toilettes et les salles de repas soient nettoyées et désinfectées fréquemment.
- Les fontaines d'eau qui ne sont pas sans contact ou qui ne peuvent pas être nettoyées entre les utilisateurs doivent être fermées.
- Encouragez les activités à l'extérieur. Les structures et les espaces de jeux extérieurs peuvent être utilisés.
- Limitez les déplacements dans l'école pendant la journée.
- Évitez le partage d'objets dans toute la mesure du possible. Les élèves doivent indiquer leur nom sur leurs effets personnels.
- Les élèves sont encouragés à garder leurs effets personnels avec eux. L'utilisation des casiers sera restreinte ou interrompue.
- Retirez les jouets, le matériel de bricolage et les livres difficiles à nettoyer.
- Aucune sortie éducative, assemblée ou autre grande activité ne sera organisée, sauf si les exigences de santé publique peuvent être respectées

Transport scolaire

Les consignes concernant l'éloignement physique ou les cohortes seront également de mise dans les services de transport scolaire.

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez consulter les lignes directrices relatives au transport scolaire. Les groupes d'élèves d'un même autobus peuvent être considérés comme une cohorte aux fins du transport scolaire. Une fois à l'école, ces élèves peuvent également être placés dans des cohortes supplémentaires. Les cohortes permettent de limiter les interactions entre les groupes.

À court terme, les parents sont invités à transporter leurs propres enfants si possible.



En cas de symptômes

- Si une personne commence à avoir des symptômes à l'école, elle devra être isolée dans un lieu d'isolement prédéterminé. S'il n'est pas possible de l'isoler dans une pièce séparée, la personne doit être maintenue à au moins deux mètres des autres.
- Tout élève malade recevra et portera un masque médical, à moins que des problèmes de sécurité l'empêchent de le faire.
- Les parents ou les gardiens seront avertis qu'ils doivent venir chercher l'enfant immédiatement. Ils peuvent communiquer avec Health Links — Info Santé (204 788-8200 ou 1 888 315-9257) ou avec le fournisseur de soins de santé de l'enfant pour obtenir des directives, au besoin.
- Si l'élève est jeune et nécessite un contact étroit et des soins directs pendant son isolement, le personnel peut continuer de s'en occuper jusqu'à ce que le parent puisse venir le chercher. Les personnes présentes auprès de l'enfant devront appliquer méticuleusement les mesures d'hygiène des mains et éviter tout contact avec les sécrétions respiratoires de l'élève. Le membre du personnel qui s'occupe de l'enfant devra porter un masque médical.
- Si un membre du personnel ou un bénévole d'une école commence à avoir des symptômes, il devra immédiatement s'isoler des autres membres du personnel et des élèves, en informer l'administrateur et rentrer chez lui pour surveiller ses symptômes.

Recherche des contacts et gestion d'une éclosion

S'il est confirmé qu'un cas de COVID 19 est lié à une école, le personnel de la santé publique dirigera les mesures et fournira des directives supplémentaires, et veillera notamment à ce que l'aide appropriée soit en place pour coordonner les mesures. La recherche des contacts consiste notamment à identifier les contacts d'un cas positif et à communiquer avec les personnes qui ont pu être exposées. Les responsables de la santé publique peuvent :

- demander les documents qui indiquent les cohortes et les groupes des membres du personnel, des élèves, des bénévoles et des visiteurs présents à l'école pendant une période déterminée;
- offrir la possibilité de subir un test au personnel, aux élèves, aux bénévoles et aux visiteurs qui ont pu être exposés à un cas positif, et ce, selon les lignes directrices établies;
- évaluer la nécessité de fermer l'école pendant une certaine période.

Des responsables de la santé publique indiqueront au personnel et aux élèves s'ils ont été en contact étroit, s'ils doivent s'isoler ou surveiller leurs symptômes et le moment où ils pourront retourner à l'école.

Facteurs de risque personnels

Il faudra prendre des arrangements particuliers pour les élèves, les enseignants, les administrateurs et le personnel des écoles plus susceptibles d'attraper la COVID 19 en raison de troubles de santé préexistants ou d'autres facteurs de risque.



Équipement de protection individuelle (EPI)

- À l'heure actuelle, les directives de santé publique n'exigent pas que les élèves ni les membres du personnel portent des masques ni aucun autre équipement de protection individuelle dans les établissements scolaires ni dans les autobus scolaires.
- Il se peut que des membres du personnel et des enfants choisissent d'apporter et de porter un masque non médical à l'école. En cas d'utilisation d'un masque non médical, l'utilisateur doit se laver les mains avant de le mettre et après l'avoir enlevé. Les masques retirés sont considérés comme contaminés et seront placés dans un récipient ou un sac en vue d'un nettoyage ou d'une désinfection appropriés. Les masques non médicaux doivent être lavés quotidiennement.
- L'utilisation de masques respiratoires N95 est inutile dans les écoles. Les masques respiratoires N95 sont destinés aux travailleurs de la santé qui réalisent des interventions médicales précises. Des gants sont requis uniquement dans le cadre des pratiques habituelles et des politiques en vigueur.

Récréations et pauses

- Les responsables de la santé publique considèrent que les terrains de jeu et les structures de jeu présentent un risque faible de transmission. Aucune exigence particulière n'est prévue pour le nettoyage des structures de jeu.
- Maintenez des bacs de matériel séparés pour chaque classe ou cohorte et procédez au nettoyage entre les périodes de récréation.
- Marquez des zones, gérez la taille des groupes et faites en sorte que les groupes n'entrent pas en contact les uns avec les autres.
- Limitez le plus possible la pratique des sports de contact pour favoriser l'éloignement physique.
- Veillez au lavage des mains ou à l'application d'autres mesures d'hygiène des mains avant et après la récréation.
- Les élèves doivent apporter leurs propres repas ou les repas fournis doivent être emballés individuellement dans des contenants jetables. Les écoles peuvent continuer de proposer des programmes de petits déjeuners et de repas du midi, à condition d'apporter les modifications nécessaires au respect des directives en matière de santé.
- Insistez auprès des enfants sur le non-partage des aliments ou des bouteilles d'eau.

Nettoyage

Il faudra nettoyer et désinfecter les surfaces plus assidûment, surtout celles qui sont touchées souvent, de même que les aires communes ou partagées.

- Désinfectez les surfaces touchées fréquemment au moins deux fois par jour (p. ex., les poignées de porte, les interrupteurs, les appareils électroniques, les chaises, les pupitres, le matériel d'art, les jouets, les jeux, le matériel utilisé dans les gymnases, les outils et tout type d'équipement touché fréquemment).
- Vérifiez plus souvent qu'à l'habitude les stocks des produits de lavage des mains pour qu'il y en ait suffisamment à tous les lavabos des salles de bain, et à tous les éviers des cuisines.

Visiteurs et bénévoles

Les écoles réduiront au minimum le nombre de visiteurs et de bénévoles dans les établissements scolaires. Lorsque leur présence est nécessaire, les visiteurs et les bénévoles doivent d'abord procéder à un autodépistage et adhérer aux pratiques d'éloignement physique et d'hygiène en place pour les élèves et le personnel. L'utilisation communautaire des écoles sera suspendue, à l'exception des garderies installées dans les écoles.

Préparation à la reprise de l'apprentissage en classe

Les écoles et les divisions scolaires devront respecter certaines conditions de préparation en matière d'opérations, d'apprentissage et de salles de classe avant de reprendre l'apprentissage en classe. Ces conditions concerneront également le personnel, les élèves et les familles. Les plans de réouverture devront comprendre ces quatre conditions de préparation.

Du point de vue institutionnel (opérations)	<p>Vous devrez préparer les installations scolaires pour qu'elles soient propices à l'éloignement physique, à la désinfection accrue des lieux, à l'hygiène des mains et à d'autres dispositions de santé publique. Vous devrez suivre les lignes directrices relatives à la réouverture des écoles. Ces lignes directrices seront mises à jour régulièrement afin de tenir compte des nouveaux ordres et des nouvelles directives de santé publique.</p>
	<p>Vous devrez afficher des renseignements sur l'éloignement physique, le nettoyage et d'autres mesures de santé publique pour aider les écoles à se préparer à l'apprentissage en classe.</p>
	<p>De plus, vous devrez considérer la possibilité de modifier les horaires et les itinéraires du transport pour tous les stades de la réouverture. Cela pourrait aussi vouloir dire de demander aux parents de transporter leurs propres enfants dans la mesure du possible.</p>
Du point de vue de l'apprentissage	<p>Vous devrez faire votre planification en fonction de l'apprentissage de rétablissement. Pour ce faire, vous devrez élaborer des plans d'action pour combler les lacunes d'apprentissage des élèves précisées sur les bulletins scolaires de juin 2020.</p> <ul style="list-style-type: none">• Pour mieux faire votre planification, vous devrez consulter les Lignes directrices relatives à l'apprentissage de rétablissement.
	<p>Vous devrez adapter les emplois du temps de manière à favoriser l'éloignement physique (classes en plein air, pauses fréquentes et échelonnées pour se laver les mains, récréations et repas du midi échelonnés, mesures d'éloignement physique en classe et aux toilettes).</p>
	<p>Votre planification devra se faire en fonction de modèles mixtes d'apprentissage à distance et d'apprentissage en classe.</p> <ul style="list-style-type: none">• Pour vous aider dans votre planification, vous pourrez consulter la liste des ressources d'apprentissage pour éducateurs se trouvant sur le site Web d'Éducation Manitoba.

**Du point de vue
du personnel
scolaire**

Vous devrez informer le personnel des nouveaux protocoles de santé publique à respecter à l'école avant de reprendre l'apprentissage en classe. Les séances d'orientation devront viser tout le personnel, notamment les chauffeurs d'autobus, le personnel d'entretien, etc. S'il y a aussi des bénévoles dans l'équipe, veillez à ce qu'ils suivent la séance d'orientation avant leur rentrée..

- L'outil en ligne de [dépistage de la COVID 19](#) pourra vous aider à préparer l'orientation du personnel. Il comprend des renseignements sur l'autosurveillance, la gestion d'un cas présumé de COVID 19, la gestion des espaces partagés, et ainsi de suite.

Vous devrez déterminer quels membres du personnel ont des problèmes de santé sous-jacents qui les rendent plus vulnérables à la COVID-19, et prendre les mesures qui s'imposent en fonction des facteurs de risque.

De plus, vous devrez planifier une formation en matière de santé et de sécurité au besoin et veiller à ce que la formation professionnelle porte sur les aspects prioritaires de la pandémie de la COVID 19, y compris l'apprentissage de rétablissement, la planification en collaboration, le bien-être mental et physique et les stratégies d'apprentissage à distance.

**Du point de vue
des élèves et
des familles**

Vous devrez déterminer quels élèves ont un handicap et quels élèves sont susceptibles de se désintéresser de l'école, puis formuler et mettre en œuvre des stratégies pour les mobiliser. Dans la mesure du possible, vous devrez faire en sorte que ces élèves soient en classe cinq jours par semaine.

- Les [Ressources à l'appui des élèves ayant des besoins spéciaux](#) vous permettront de prendre connaissance des principes et des ressources pratiques qui vous aideront à faire votre planification..

Vous devrez communiquer vos attentes en ce qui a trait à la présence des élèves en classe et à la participation à l'apprentissage à distance.

- On s'attend à ce que les élèves fassent leur apprentissage en classe. Si l'apprentissage à distance fait partie de leur plan d'apprentissage, les élèves devront y participer.
- Les élèves qui ne pourront retourner en classe en raison de facteurs de risque liés à la COVID-19 pour leur santé ou celle de leur famille feront leur apprentissage à distance.

Vous devrez élaborer des stratégies complètes pour communiquer régulièrement avec les familles afin de les sensibiliser aux mesures de santé et de sécurité adoptées à l'école et de veiller à ce qu'elles comprennent bien que les élèves ne peuvent pas aller à l'école lorsqu'ils sont malades ou présentent des symptômes de maladie.

- L'outil en ligne [de dépistage de la COVID 19](#) vous aidera à concevoir votre matériel.
- Vous devrez aussi faire savoir que l'apprentissage en classe pourra être intensifié ou interrompu moyennant un court préavis à la lumière des conseils de santé publique en évolution constante.

Information et ressources

Il est possible d'en savoir plus sur la réponse d'Éducation Manitoba face à la pandémie de la COVID 19 sur la page [Dernières nouvelles concernant l'éducation et la COVID 19](#). Cette page comprend également des ressources, des documents de planification et une foire aux questions.

[Mon apprentissage chez moi](#) est une ressource qui aide les familles à venir en aide à leurs enfants devant faire leur apprentissage à distance chez eux.

Des renseignements à jour sur la COVID-19 au Manitoba sont fournis sur le site suivant : <http://www.manitoba.ca/covid19/index.fr.html>.

Ressources en matière de santé publique

- Comme la situation liée à la COVID 19 continue d'évoluer au Manitoba, veuillez consulter le site Web provincial [manitoba.ca/covid19/index.fr.html](http://www.manitoba.ca/covid19/index.fr.html) pour obtenir les renseignements les plus récents.
- Tous les dépistages de cas soupçonnés de COVID-19 doivent être signalés à Health Links — Info Santé en composant le 204 788 8200 ou le 1 888 315 7257.
- Un outil d'autodépistage en ligne est à la disposition des particuliers sur le site suivant : <https://covid19.soinscommunsmb.ca/covid19/outil-de-depistage/>.

Ressources en matière de communication

- Des renseignements à jour sur la santé publique sont fournis à l'adresse suivante : www.gov.mb.ca/covid19/resources/index.fr.html.
- Une liste à jour des symptômes de la COVID 19 peut être obtenue à l'adresse suivante : manitoba.ca/covid19/about.fr.html.
- Le site Web suivant offre des affiches pouvant être imprimées et utilisées : <https://sharedhealthmb.ca/covid19/providers/posters/>
- Une affiche imprimable de dépistage au travail peut être obtenue à l'adresse suivante : https://manitoba.ca/asset_library/en/coronavirus/COVID-19-poster-1.fr.pdf.

Éducation technique et professionnelle

- Specific guidelines for transportation to schools are available at www.edu.gov.mb.ca/k12/covid/support/transportation.html.

Éducation technique et professionnelle

- Pour la planification des programmes de formation technique et professionnelle, de métiers, d'écologie humaine et d'éducation en commerce appliqué, le document d'appui du Manitoba sur la COVID 19 intitulé *Lignes directrices pour les lieux de travail à l'intention des propriétaires d'entreprise* fournit des renseignements utiles sur des secteurs en particulier. Voir les [Lignes directrices pour les lieux de travail à l'intention des propriétaires d'entreprise](#) et les [Lignes directrices pour les secteurs industriels](#) pour trouver des renseignements précis.
- Des renseignements sur les directives destinées aux secteurs industriels sont fournis à l'adresse suivante : www.gov.mb.ca/covid19/restoring/industry-sectors.fr.html.

Ressources sur les équipements de protection individuelle

- Consultez le site <https://www.gov.mb.ca/covid19/prepareandprevent/index.fr.html> pour obtenir les conseils les plus récents sur l'utilisation et l'entretien des masques.
- Consultez la page de l'Agence de la santé publique du Canada pour obtenir une affiche et des lignes directrices sur l'utilisation sûre d'un masque non médical ou d'un couvre-visage à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/covid-19-utilisation-sure-masque-medical-couvre-visage.html>.

Ressources sur le nettoyage

- Santé Canada publie une liste de désinfectants dont l'efficacité contre la COVID 19 a été démontrée à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/liste.html>.

REMARQUE – Les renseignements de santé publique fournis dans le présent document pourront être modifiés en fonction de l'évolution des connaissances scientifiques et des données relatives à la COVID 19. Veuillez consulter souvent les [Dernières nouvelles concernant l'éducation et la COVID 19](#) pour obtenir les renseignements les plus récents.

Un grand merci

Éducation Manitoba remercie de leurs efforts et de leurs contributions les nombreux intervenants qui ont participé au processus de planification. Ces intervenants sont :

- les parents et les gardiens;
- les élèves,
- les enseignants et le personnel scolaire;
- le personnel des divisions scolaires, les administrateurs des écoles publiques et des écoles indépendantes subventionnées;
- les responsables de la santé publique;
- d'autres intervenants, dont le Conseil de la Direction générale de l'inclusion des Autochtones, la Manitoba Teachers' Society, la Manitoba Association of School Business Officials, la Manitoba Association of School Superintendents, la Manitoba Federation of Independent Schools, la Manitoba School Boards Association, la Manitoba Association of Parent Councils, l'Assembly of Manitoba Chiefs, le Manitoba First Nations School System et le Manitoba First Nations Education Resource Centre.

Le gouvernement du Manitoba tient à souligner la collaboration et la rétroaction obtenues tout au long de la planification des mesures liées à la COVID 19. Nous continuerons de recueillir de l'information et de l'utiliser dans le cadre du suivi et de l'adaptation de nos plans à mesure que la situation liée à la santé publique évoluera. Veuillez visiter le site participationmb.ca pour nous faire part de vos réflexions ou poser vos questions..

Annexe A : Trois niveaux de mesures

Les renseignements fournis dans la présente section ont été adaptés à partir du cadre de planification du 25 juin 2020 à la lumière des conseils de santé publique et des différents niveaux de mesures qui peuvent être requis à tout moment et dans différentes collectivités en fonction du risque de transmission.

Niveau 1 : Apprentissage en classe (septembre 2020)

Structure d'une journée scolaire	<ul style="list-style-type: none">• Tous les élèves de la maternelle à la 12e année reprennent l'apprentissage en classe.• Tous les élèves de la maternelle à la 8e année et les élèves ayant des besoins spéciaux reprendront l'apprentissage en classe cinq jours par semaine.• Les élèves de la 9e à la 12e année seront en classe dans toute la mesure du possible. L'apprentissage mixte pour les élèves du secondaire pourrait varier d'une école à l'autre.
Mesures d'éloignement physique	<ul style="list-style-type: none">• L'éloignement physique de deux mètres est requis, dans toute la mesure du possible. Si l'éloignement physique de deux mètres n'est pas possible, les élèves seront regroupés en cohortes, et l'espace sera aménagé de manière à favoriser la séparation. En pareil cas, il doit y avoir au moins un mètre entre les élèves lorsqu'ils sont assis en classe.• Limitez les rassemblements dans les aires communes.• Les lieux extérieurs présentent moins de risques de transmission que les lieux intérieurs et doivent être utilisés dans toute la mesure du possible.
Priorités d'enseignement	<ul style="list-style-type: none">• Vous devrez accorder la priorité aux cours obligatoires et aux éléments fondamentaux du programme d'études.• Les cours facultatifs peuvent être offerts de manière limitée pour tenir compte des horaires, pourvu que cela ne nuise pas à l'atteinte des exigences scolaires. Vous devrez considérer la possibilité d'offrir certains cours facultatifs à distance.

Niveau 2 : Apprentissage mixte (en classe et à distance)

Structure d'une journée scolaire	<ul style="list-style-type: none">• L'apprentissage en classe est prioritaire pour les élèves de la maternelle à la 8e année et les élèves ayant des besoins spéciaux.• Les élèves de la 9 à la 12e année participeront à des activités d'apprentissage à distance dirigées par des enseignants, et il y aura une utilisation limitée des installations scolaires pour des programmes particuliers et des évaluations.
Mesures d'éloignement physique	<ul style="list-style-type: none">• L'éloignement physique de deux mètres est requis, dans toute la mesure du possible. Créez de l'espace pour les enfants dans toutes les classes en plaçant les pupitres à deux mètres de distance. Pour y parvenir, vous devrez peut-être faire de plus petits groupes en classe.• Des groupes multiples d'élèves pourront fréquenter une école en même temps pourvu que les groupes puissent rester séparés.
Priorités d'enseignement	<ul style="list-style-type: none">• Vous devrez accorder la priorité aux cours obligatoires et aux éléments fondamentaux du programme d'études.• Vous devrez offrir souvent des possibilités de communication avec les élèves pour qu'ils continuent de s'investir dans l'apprentissage à distance. Les normes relatives à l'apprentissage à distance doivent être expliquées clairement.• Vous devrez aussi assurer l'accès de tous les élèves aux ressources d'apprentissage, y compris en ce qui a trait à la technologie et à la connectivité.• Fixez des rendez-vous avec les élèves du secondaire, et prévoyez la création de petits groupes à des fins d'évaluation, de planification et de programmation spéciale, selon les besoins, en suivant les lignes directrices d'utilisation limitée des installations.

Niveau 3 : Apprentissage à distance (sauf exception)

Structure d'une journée scolaire	<ul style="list-style-type: none">• Apprentissage à distance en place.• Les écoles sont fermées au public, à l'exception des élèves de la maternelle à la 6e année des travailleurs essentiels.
Mesures d'éloignement physique	<ul style="list-style-type: none">• L'éloignement physique de deux mètres est requis, dans toute la mesure du possible. Les lignes directrices relatives à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants seront suivies, et il faudra utiliser des classes à effectifs réduits et des mesures strictes de contrôle et de prévention des infections.
Priorités d'enseignement	<ul style="list-style-type: none">• L'accent sera principalement mis sur la littératie et la numératie et d'autres domaines d'études, en fonction du temps et des ressources disponibles.• Vous devrez offrir des possibilités de communication à tous les élèves pour qu'ils continuent de s'investir dans l'apprentissage à distance.• Vous devrez aussi assurer l'accès de tous les élèves aux ressources d'apprentissage, y compris en ce qui a trait à la technologie et à la connectivité.